

Budget rectificatif 3/2010: modifications office de l'ORECE (Organe des régulateurs européens des communications électroniques)

2010/2046(BUD) - 07/09/2010 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 618 voix pour, 25 voix contre et 17 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans la modifier, la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2010, section III – Commission.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget rectificatif couvre le tableau des effectifs de l'ORECE (organe des régulateurs européens des communications électroniques) et qu'il vise à inscrire formellement cet ajustement budgétaire au budget 2010.